

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 27 MAI 2016**

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 27 mai 2016, à 20h30, sous la présidence de Gilbert Meyssonier, maire.

Étaient présents : MM. Gilbert Meyssonier, Joseph Ampilhac, Dominique Charretier, Jean Borie, Hubert Marrel, Jamon Jean-Michel, Patricia Portal-Baptiste, Solange Falgon, Alain Bernard, Pierre Helleputte, Eric Tauleigne, Michel Tallobre, Suzanne Tourette et Pascal Garnier.

Étaient excusés : Eric Jacob qui avait donné pouvoir à Patricia Portal-Baptiste.

Étaient absents : Néant

Secrétaire de séance : Patricia Portal-Baptiste a été élue à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. Adoption du procès-verbal de la précédente réunion :

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Délibérations :

Objet : Etudes diagnostiques et schémas directeurs en eau potable et en assainissement : choix du bureau d'études – demande de subventions :

Joseph Ampilhac, vice-président de la commission eau et assainissement, soumet au conseil les offres des bureaux d'études qui ont répondu à la consultation. Sur la base de l'analyse réalisée par le SATEA et sur avis de la commission d'appel d'offres, il en ressort que l'offre de C2EA de Clermont Ferrand est la plus avantageuse tant techniquement que financièrement. Ce bureau d'études propose de réaliser les diagnostics eau et assainissement pour 40 572.05€ HT options comprises.

Diagnostic eau :

Offre de base	15 450.00€ HT
Option localisation des vannettes pour 711 branchements	2 524.05€ HT
Total diagnostic eau	17 974.05€ HT

Diagnostic assainissement :

Offre de base	21 350.00€ HT
Option réalisation de fiches informatisées pour les regards	1 248.00€ HT
Total diagnostic assainissement	22 598.00€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de confier la réalisation des études diagnostiques eau et assainissement à C2EA pour un total de 40 572.05€ HT sous réserve de l'accord des financeurs et de demander les subventions les plus larges possibles à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (60%) et au Conseil général 43 (20%).

Objet : Eglise : restauration du Maître-autel : choix de l'entreprise –demande de subventions :

Dominique Charretier rappelle au conseil que le maître-autel de l'église paroissiale Saint Martin, classé aux Monuments historiques, est en très mauvais état : présence d'insectes xylophages, empoussièrement, délabrement, fragilisation de la structure... Elle soumet ensuite au conseil les offres des trois entreprises soumissionnaires qui ont reçu l'approbation des services de la Conservation régionale des monuments historiques d'un point de vue technique. Néanmoins, l'entreprise la moins-disante propose un nombre de jours de travail insuffisant (27 jours et demi).

Compte tenu de cette remarque, Dominique Charretier propose au conseil de retenir l'offre médiane à savoir celle de la restauratrice Agnès Blossier de Tours pour 22 581.25€ HT additionnés de 200€ HT pour l'harmonisation des estrades. Michel Moutte menuisier à Collat, réalisera l'embranchement pour 580€ HT. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de retenir l'offre de Agnès Blossier pour 22 781.25€ HT option comprise additionnés de 580€ HT pour la réalisation de l'embranchement sous réserve de l'accord des financeurs et de demander les subventions les plus larges possibles à l'Etat, à la Région et au Département.

Objet : Lotissement le Clos du Fangeas : éclairage public :

Le conseil décide à l'unanimité, de confier la création de l'éclairage public du lotissement le Clos du Fangeas au Syndicat départemental d'énergies pour 2 482.63€ HT déduction faite de sa participation (45%).

Objet : Aliénation d'une partie du domaine public – rue du Château :

M. le Maire fait part au conseil de la demande de M. et Mme Longefay Vincent, propriétaires d'une maison d'habitation 17, rue du Château souhaitant acquérir l'escalier donnant accès à celle-ci et situé sur l'emprise du domaine public.

Considérant que le bien en question a perdu son caractère de voie publique dans la mesure où il n'est plus utilisé pour la circulation et que la commune a cessé de l'entretenir ;

Considérant que le bien en question donne uniquement accès à la maison de M. et Mme Longefay Vincent ;

M. le Maire propose au conseil de céder 5m² de terrain situé sur le domaine public aux époux Longefay au prix de 5€ le m² afin qu'ils puissent se constituer un ensemble foncier cohérent.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité, de céder une partie du domaine public sis 17, rue du Château aux conditions énoncées ci-avant et autorise M. le Maire à signer l'acte notarié qui en découlera, étant précisé que les frais de notaire et de bornage ainsi que les droits et taxes seront à la charge exclusive des acquéreurs.

Objet : Budget communal : décision modificative n°01/2016 (dotations) :

Désignation	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT		
D 020 : Dépenses imprévues	+26 327€	
R 1341 : DETR		+26 327€
FONCTIONNEMENT		
D 022 : Dépenses imprévues	+5 203€	
R 7411 : DGF		-1 270€
R 74121 : DSR		+5 472€
R 74127 : Péréquation		+1 001€
TOTAL	31 530€	31 530€

Après en avoir délibéré, le conseil valide la décision modificative n°01/2016 sur le budget communal.

Objet : suppression du budget du CCAS et transfert dans celui de la commune :

Le conseil décide à l'unanimité, en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, de supprimer le budget du CCAS et de transférer la compétence dans celui de la commune au 1^{er} janvier 2017. Les membres bénévoles et la commission restent inchangés.

Tirage au sort des jurés d'assises

Après tirage au sort, sont désignés :

- Robert Blanc, rue Porte de Monsieur
- Magali Martin, Sannac
- Bernard Ribeyre, Besses

3. Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal donnée au Maire :

Déclarations d'intention d'aliéner :

M. le Maire informe le conseil qu'il a été saisi de plusieurs déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles il a décidé de ne pas utiliser le droit de préemption de la commune :

- B-2214, 15 rue du Fangeas
- B-386, rue du Parc
- B-2655, 8 rue des Doniches
- B-1724 B-1721 35 rue du Parc
- B-1681 28 rue des Potelleries

4. Informations sur l'activité de la CCPA :

Jean-Michel Jamon fait part au conseil des décisions prises en matière budgétaires et de la difficulté à voter le budget primitif en raison des incertitudes sur la date exacte d'entrée de la communauté de communes dans la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay. Le budget a néanmoins été voté sans augmentation des taux d'imposition.

5. Questions des conseillers et du public :

Néant

6. Informations de la municipalité :

Sécurisation de l'entrée Nord : La pose de bordures permettant de rétrécir la chaussée pour forcer le ralentissement des véhicules est en cours d'achèvement. Une autre rangée de bordures est prévue par le Département de l'autre côté de la chaussée. Ces aménagements restent insuffisants compte tenu de l'installation de la boulangerie dans l'ex-quincaillerie Tissandier en fin d'année. Un panneau lumineux clignotant devrait être installé direction Monlet-Allègre et un panneau demi-tour interdit positionné à proximité de la future boulangerie. Un devis sera aussi demandé pour la réalisation d'un plateau traversant dénivelé à la sortie d'Allègre à hauteur du clos des Sœurs.

RPI : L'inauguration du RPI Allègre-Monlet aura lieu dans la 1^{ère} quinzaine de juin en présence de M. le Préfet. A cette occasion, un panneau sera posé dans chaque école.

Fleurissement : il est en cours d'achèvement. M. le Maire remercie chaleureusement l'ensemble des élus et bénévoles qui participent activement chaque année à l'embellissement notre beau village.

Propreté : le désherbage des pavés et le nettoyage du charreyron du Château et du chemin du Parc seront prochainement réalisés

Carrefour des créations : il aura lieu du 04 juillet au 27 août 2016, place du Marchédial.

Tour de Bar : le mont Bar et sa balade sont mis à l'honneur dans le hors-série de mai de la revue « Lyon capitale » parmi plusieurs autres sites à découvrir dans la nouvelle région Auvergne Rhône-Alpes.

Séance levée à 23h00